

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre membres élus : 23
Nombre membres élus en exercice : 23

présents : 20
représentés : 22
votants : 22
absents : 01

Date de la convocation :
05 février 2015

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture le :
.....

Et de l'affichage en mairie le :
.....

Le Maire,

SEANCE DU 09 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze, le 09 février à 20 heures 30

Le Conseil Municipal d'Ambès,
Vu les articles L.2121-09 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Kévin SUBRENAT, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Kévin SUBRENAT, Maire ;
Jean-Pierre MAZZON, Catherine LABARRERE, Laurent VILLARD, Nathalie PIVETEAU, Mylène ROUDAUD, Claude BOSSUET, adjoints au Maire ;
Laurence LAVEAU, Patricia RITOU, Véronique DELESTRE, Michel RATON, Nadine MAGNE, Sandrine BONNEAU, Valérie JALLEY, Dominique CAYRON, Jacques RAYNAL, Jérémie HOAREAU, David VIELLE, Maurice PIERRE, Noël LASSERRE, Gilbert DODOGARAY, Dominique PIERRE, Nicolas MUZOTTE, conseillers municipaux

ETAIT ABSENTE :

Véronique DELESTRE, Conseillère municipale ;

PROCURATION :

Patricia RITOU donne procuration à Claude BOSSUET
David VIELLE donne procuration à Kévin SUBRENAT

SECRETAIRE DE SEANCE :

Laurent VILLARD

La séance est ouverte à 20h30.

Bonjour à tous et à toutes pour ce conseil du 9 février. Je vous propose de nommer M. Villard comme secrétaire de séance. Je vous remercie. Plusieurs éléments avant d'entamer le conseil, je vous demande de retirer la délibération n° 3 sur le choix des compétences à mutualiser qui sera voté au prochain conseil.

2 pouvoirs : Mme Patricia Ritou à Claude Bossuet, M. David Vielle à Kevin Subrenat.

Approbation du compte-rendu du conseil : à l'unanimité.

M. Muzotte : qu'est-ce que le FPIC ?

M. Voizard : il s'agit du fonds de péréquation intercommunal mis en place en 2012, mécanisme de péréquation en fonction du potentiel financier des intercommunalités. Le montant va augmenter tous les ans jusqu'en 2016.

M. Lasserre : de quel contrat de bail s'agit-il ?

Mme Bonneau : les Broderies de Lomagne ont souhaité s'agrandir. Elles ont aujourd'hui 966 m², au prix du m² antérieur qu'elles avaient déjà. Le loyer mensuel passe à 2 756 €.

DELIBERATION

N° 001/02/2015

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Louage de choses :

DEC-2015-001 Louage de choses - Broderies de Lomagne ;

Cimetière :

C-2014-013 – concession trentenaire Division 1 section E 66 – Mme Marie-Thérèse MOUCHAGUE

Budget :

Financement complémentaire du FPIC 2014.

VOTE : Pour : 17 Contre : Abstention : 5

DELIBERATION

N° 004/02/2015

DGS – ADHESION AU SDEEG, GROUPEMENT POUR L'ACHAT D'ENERGIES, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION ENERGETIQUE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE :

- l'adhésion de la Mairie d'Ambès au groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- d'autoriser Monsieur Kévin SUBRENAT, Maire d'Ambès à signer l'acte constitutif du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur Kévin SUBRENAT, Maire d'Ambès à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la Mairie d'Ambès,
- d'autoriser les Syndicats Départementaux d'Energies, cités précédemment, à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 7 de l'acte constitutif et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Mairie d'Ambès est partie prenante
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Mairie d'Ambès est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget

VOTE : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 5

DELIBERATION

N° 005/02/2015

FINANCES – TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX – ACTUALISATION ANNEE 2015 – TARIFS MINI SEJOURS

Dans le cadre de la mise à jour des tarifs municipaux pour 2015, il est proposé au conseil municipal les tarifs joints en annexe à la présente délibération à compter du 9 février 2015.

QUOTIENT FAMILIAL EN €	2014/2015
	Pourcentage
A : 1 à 500	10
B : 501 à 700	20
C : 701 à 850	30
D : 851 à 1000	40
E : à partir de 1001	50
Tarif extérieur	85

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE les tarifs municipaux des mini séjours à compter du 9 février 2015 (tableau ci-dessus) ;

VOTE : Pour : 17 Contre : 6 Abstention : 0

*Mme Labarrère présente les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (18,71%), propriétés non bâties (33,72%) ainsi que la taxe d'habitation (12,46%), qui n'ont pas été modifiées par rapport à l'an dernier.
M. Subrenat : on vous propose de ne toucher à la fiscalité en 2015*

DELIBERATION

N° 006/02/2015

FINANCES – BUDGET DE LA VILLE 2015 – DETERMINATION DES TAUX DE LA TAXE D'HABITATION, DE LA TAXE SUR LE FONCIER BATI ET DE LA TAXE SUR LE FONCIER NON BATI

Il appartient au Conseil Municipal de fixer les taux de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti.

Pour mémoire, les taux au titre de l'année 2014 étaient les suivants :

- Taxe d'habitation 12,46 %

- Taxe sur le Foncier bâti.....18,71 %
- Taxe sur le Foncier non bâti.....33,72 %

Il est proposé au conseil municipal de ne pas revaloriser ces taux pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de maintenir les taux des taxes « ménage » pour 2015 comme suit :

- Taxe d'habitation12,46 %
- Taxe sur le Foncier bâti.....18,71 %
- Taxe sur le Foncier non bâti.....33,72 %

VOTE : Pour : 22 Unanimité Contre : 0 Abstention : 0

Mme Labarrère présente la délibération n° 8 sur le budget primitif.

Pour les dépenses : 5 496 808,03 € de budget de fonctionnement.

Pour les recettes : 251 400 € de produits des domaines et services (5%), 4 459 244 € d'impôts et taxes dont 1 994 000 € d'impôts directs (36%) et 1 845 000 € de taxe professionnelle (34%), 594 969 de dotations et participations (11%), 130 000 € d'autres produits de gestion courante (2%), 6 195 de produits exceptionnels, 50 000 € d'atténuations de charges et 5 000 € d'opérations d'ordre entres sections. Les recettes réelles de fonctionnement diminuent de 3,62%.

Pour les dépenses, les charges à caractère général représentent 1 756 544 € (32%), les charges de personnel 3 088 454 € (56%), autres charges de gestion courante à 321 849 € (6%), charges financières 24 538 € (1%). Baisse de 10,13% des charges générales, les charges de personnel de 3,55%, 17,4% de baisse des charges de gestion courante, soit une baisse totale de 13,45%.

M. Muzotte : pourquoi 3,55% de baisse des charges de personnel ? Et l'augmentation des indemnités des élus ?

Mme Labarrère : il y avait 2 adjoints en moins en 2014 concernant les indemnités des élus.

M. Dodogaray : mais pourquoi une telle augmentation au réalisé de l'année 2014 ?

Mme Labarrère : vous avez été 4 mois en place. De toute façon, les indemnités des élus sont fixées par la loi, donc il n'y a pas de choix possible.

M. Subrenat : je me demande pour ma part pourquoi sur vos maquettes de présentation budgétaire n'apparaissent pas le détail des articles du fonctionnement ?

M. Dodogaray : vous étiez libre de présenter les documents que vous souhaitiez !

Mme Labarrère : nous travaillerons sur de nouvelles maquettes pour le prochain budget.

M. Muzotte : et la baisse des charges de personnel ?

Mme Labarrère : on limite les remplacements des personnes en maladie, ainsi que le recours aux CDD.

M. Muzotte : le nombre de personnels est toujours le même ?

Mme Labarrère : non, on a diminué de 10 personnes. Des CDD qui n'ont pas été renouvelés.

M. Muzotte : donc le personnel actuellement en place fait le travail de ceux qui étaient en CDD ?

Mme Labarrère : on a fait reprendre 8 personnes qui étaient en arrêt maladie, dont une depuis plus de 10 ans.

M. Muzotte : il ne faudrait pas baisser la charge du personnel sur le dos des autres salariés...

M. Subrenat : je rappelle que certaines personnes qui auraient pu reprendre le travail en 2006 sont restées en arrêt et ont été remplacés par des CDD.

M. Muzotte : l'important c'est pas au détriment des personnes en place

M. Dodogaray : concernant le chapitre 70, on ne s'était pas trompés sur une prévision à 315 000 € et vous prévoyez 65 000 € de moins ?

Mme Labarrère : il s'agit des 6 mois de facturation 2013 en retard qui n'avaient pas été encaissées et reportées en 2014.

M. Dodogaray : quelle est la variable qui fait baisser le produit des impôts directs ?

Mme Labarrère : Vous la connaissez ! C'est la destruction de la centrale EDF qui fait perdre 340 000 € de recettes.

Mme Pierre : à propos de la Caisse des écoles, est-ce que quelque chose en particulier va être supprimé ?

Mme Piveteau : non, il s'agit simplement de la baisse générale de 10% demandée.

M. Subrenat : je rappelle effectivement que lors de la constitution du budget on avait demandé à l'intégralité des services de faire un budget à -10%, et ça a été respecté après quelques ajustements. Ce que je note, c'est que les produits des domaines baissent de 20%, quasiment 3% pour les impôts et les taxes, de même que les dotations de l'Etat. On essaye de compenser par d'autres moyens notamment en augmentant légèrement les loyers, comme celui des Broderies de Lomagne à qui on a loué de nouveaux entrepôts ou encore M. DODOGARAY industrie. Ça nous permet de dégager quelques milliers d'euros. La commune n'est pas énormément endettée puisque nous avons une capacité de désendettement de 2,7 années. Nous ne modifions pas la fiscalité. On augmente légèrement l'investissement.

M. Dodogaray : on a une évolution du prix des bases pour calculer la fiscalité ?

M. Subrenat : pas encore.

M. Dodogaray : mais elles monteront, donc quelque part, nous paierons tous un peu plus

M. Subrenat : de toute façon, avec la Métropole, l'Etat et le millefeuille administratif, on a un bon stock d'impôts à payer... c'est malheureusement indépendant de notre volonté.

M. Muzotte : vous venez de dire qu'à cause de la métropolisation, il y aurait une augmentation des impôts ?

M. Subrenat : non je viens de dire qu'il y a des taxes dues à d'autres collectivités : Conseil général, métropole...

M. Muzotte : on est bien d'accord !

M. Dodogaray : je trouve que les loyers ont augmenté de manière importante, on peut avoir des explications ?

M. Subrenat : il s'agit uniquement du loyer des Broderies de Lomagne, des locaux professionnels de la ZI du bec qui étaient dans un état lamentable, qui ont été légèrement refaits et qui permettent de créer de l'emploi et que ces professionnels continuent à se développer sur la presqu'île et ne s'exilent pas dans les communes avoisinantes.

M. Dodogaray : et les loyers des maisons louées à des tiers ?

M. Subrenat : encore faut-il qu'ils paient des loyers...

M. Dodogaray : il y a bien des locataires actuellement dans les bâtiments du patrimoine municipal ?

M. Subrenat : oui, et certains ne payent aucun loyer...

Mme Labarrère : oui, et des loyers à 200 € aussi...

M. Subrenat : ce qui est formellement interdit

M. Dodogaray : 200 € ça reste un loyer.

Mme Labarrère : allez dire à ceux qui paient des loyers sur la commune que 200 € c'est un prix normal !

Mme Pierre : donc ceux-là vont être revalorisés aussi ?

M. Subrenat : obligatoirement à l'échéance des baux. Il est difficile de favoriser un administré avec un loyer à 200 € quand le prix du marché est à 600 € ou 700 €. C'est même interdit aux yeux de la loi. Il suffisait d'assister à des formations à l'AMG ou l'AMF pour en être informé. Il ne s'agit pas de mettre les gens dehors ou ne pas faire d'action sociale, mais quand les gens ont un revenu plus que correct, on ne voit pas pourquoi ils ne paieraient pas de loyers du tout, car certains ne payaient aucun loyer, ou un loyer dérisoire. Je pense que bon nombre de personnes aussi aimeraient avoir un loyer de 200 € pour une maison de 150 m². Il est temps de mettre un terme à tout ce clientélisme passé et de partir sur de nouvelles bases d'où l'augmentation de 23%. Avez-vous d'autres questions ?

M. Dodogaray : ça concerne le CCAS, dont le budget était de 145 000 €, confirmé par le compte administratif, et il est abaissé à 113 000 €, quel en est le motif ?

M. Bossuet : contrairement à ce qu'on peut penser, il ne s'agit pas d'une diminution de l'action sociale, au contraire. Il s'agit de la subvention de la commune au groupement d'action sociale de Lormont (nécessaire à l'activité d'aide à domicile) qui était surévaluée en raison d'un calcul erroné qui incluait les arrêts maladies des aides à domicile. Nous avons donc négocié avec le groupement de Lormont qui a baissé le montant de la subvention à leur attribuer.

M. Subrenat : par contre, la dotation de la commune au CCAS est réexaminée chaque année, de façon à ne pas baisser le budget du CCAS.

M. Dodogaray : concernant les subventions aux associations, quelle est la part réservée aux associations et celle réservée aux TAP sur les 105 000 € ?

Mme Labarrère : 12 000 € pour les TAP.

Mme Pierre : c'est une baisse de 10% aussi pour les associations ?

Mme Roudaud : effectivement.

M. Subrenat : j'invite à ce sujet les 3 présidents d'association présents au conseil à mentionner qu'ils ne voteront pas cette partie du budget. On peut passer au volet investissements.

Mme Labarrère : alors, le total des dépenses d'investissement fait 505 995 €, dont 62 359 € d'annuité de la dette. En recette, nous avons notamment la taxe d'aménagement, du FCTVA, et le virement de la section d'investissements.

M. Dodogaray : quels sont les travaux ?

Mme Labarrère : on attend le résultat du compte administratif pour déterminer l'ensemble des travaux.

M. Dodogaray : mais les 506 000 € correspondent bien à des travaux prévus ?

Mme Labarrère : oui, vous étiez en commission quand on en a parlé ?

M. Dodogaray : il en manquait certains, et peut-être que tout le conseil pourrait être informé ?

Mme Labarrère : on va vous l'afficher...

M. Dodogaray : il fallait le demander !

Mme Labarrère : oui, on n'avait pas prévu la photocopie

M. Subrenat : c'est uniquement une première série d'investissements qui seront complétés après l'affectation du résultat.

Mme Labarrère : une tondeuse à 30 000 €, 37 000 € pour l'école élémentaire (renouvellement de mobilier, tableau numérique, réfection des toilettes pour les mettre aux normes handicapées...) du mobilier pour l'école maternelle, 23 000 € pour une protection du dessous du bâtiment du PEJ.

M. Subrenat : oui, c'est un vrai coupe-gorge pour les enfants qui vont chercher leurs jouets sous le bâtiment, alors qu'il y a encore des débris de chantiers : on se demande comment il n'y a pas eu encore d'accidents. Il ya un gros souci sur la mise en sécurité des lieux. Ensuite, on a affecté 100 000 € pour la piscine pour une mise aux normes du pédiluve. Vous savez que l'eau s'en va pour l'instant directement dans les eaux usées, ce qui est formellement interdit. Il faut les recycler, les travaux auraient du être faits je crois depuis 2012, alors on dit qu'il n'y a pas d'héritage mais... on rame un peu dans la piscine !

M. Dodogaray : moi, je nage !

M. Subrenat : la Salle Casanova, c'est la réfection des cuisines et des toilettes, que M. Muzotte est bien placé pour connaître !

Mme Labarrère : après, 1 500 € pour faire le dessous du toit du club-house du tennis, réfection du gymnase pour refaire le bardage et acheter un défibrillateur, au stade la toiture du club-house est à refaire pour 6 500 €, 2 000 € pour border la parcelle des Broderies de Lomagne, 10 000 € d'aménagements pour le CLAE (refaire le plafond et la peinture des murs)

M. Subrenat : on n'a pas oublié notre option de relocaliser la garderie du matin et du soir au CLAE pour éviter les frais de transports, on attend d'avoir repris les résultats de l'exercice antérieur pour voir si on peut faire les gros travaux nécessaires étant donné qu'on a 16 000 € de transports HT annuels, sans compter les économies en termes de pollution, de perte de temps... On va sans doute faire une étude de faisabilité d'abord.

15 000 € pour une étude lancée sur le Montesquieu par un programiste sur la pertinence à acheter et à réaliser des travaux sur le bâtiment. Nous avons voulu nous rassurer pour savoir s'il s'agissait d'une lubie d'élus, si on avait les yeux plus gros

que le ventre, ou bien s'il y avait un réel intérêt à avoir dans ce lieu un pôle de santé et quelques commerces. On a eu 2 RDV avec eux, ils continuent leur étude et ça va nous permettre d'étayer notre contrat de co-développement avec la métropole.

Divers bâtiments communaux : il s'agit de mettre aux normes les bâtiments communaux recevant du public concernant les normes handicapées, puisque peu d'entre eux sont actuellement aux normes. Nous avons décidé de faire un plan pluriannuel. Nous avons 40 000 € prévus pour la mise aux normes du système d'alarmes. Nous allons verser la somme pour l'acquisition de l'ancien Crédit agricole. Le Parc de Cantefrêne, nous allons installer un panneau Seveso pour informer les visiteurs des risques potentiels du site et renouveler les jeux pour enfants pour lesquels nous avons des subventions extérieures. 2 jeux ont été supprimés. Une armoire chauffante pour la cantine, un petit théâtre en bois japonais pour la médiathèque, une thermoscelleuse pour le portage de repas du CCAS.

Vous avez là 505 000 € et on n'a pas fait grand-chose !

M. Dodogaray : on connaît un petit peu... Les travaux de la piscine, vous avez pu évaluer la durée des travaux et du coup l'indisponibilité de la piscine ?

M. Villard : non, on ne connaît pas la durée des travaux pour l'instant. On peut faire les travaux du pédiluve sans gêner personne, mais ce sera plus compliqué pour le reste.

M. Subrenat : s'il y a une mise aux normes intégrale, c'est sûrement 1 an d'indisponibilité de la piscine. Aujourd'hui, la rive droite étant dépourvue en piscines, il faut bien penser cette question, sachant que le coût global est de 2,9 millions.

Est-ce que vous avez d'autres questions ? Nous allons passer au vote de ce budget primitif.

M. Raton : après avoir entendu les nouvelles propositions du maire, on vous demande donc d'approuver les chapitres en section de fonctionnement et d'investissements sans reprise des résultats 2014, avec les montants qui vous ont été indiqués.

M. Muzotte : que doivent faire les présidents d'association ? TV : vous votez le budget, simplement vous mentionnez qu'en ce qui concerne le vote des subventions aux associations que vous ne participez pas, et cela sera noté dans le compte-rendu.

DELIBERATION

N° 007/02/2015

FINANCES – BUDGET DE LA VILLE 2015 – BUDGET PRIMITIF

Messieurs Gilbert Dodogaray, Nicolas Muzotte et Michel Raton étant présidents d'association, ils ne prennent pas part au vote des subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le budget primitif 2015 de la commune :
 - au niveau des chapitres en section de fonctionnement ;
 - au niveau des chapitres en section d'investissement;
 - sans reprise des résultats 2014.

BALANCE GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL :

Investissement :

Dépenses	505 995,63 €
Recettes.....	505 995,63 €

Fonctionnement :

Dépenses	5 496 808,03 €
Recettes.....	5 496 808,03 €

VOTE : Pour : 17 Contre : 5 Abstention : 0

DELIBERATION

N° 008/02/2015

FINANCES – PRODUITS IRRECOUVRABLES - ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables présentés par Monsieur le Trésorier Principal pour un montant de 89,50 € ;
- DECIDE que l'encaissement de ces recettes sera toutefois poursuivi, notamment dans le cas de changement de situation financière des débiteurs ;
- DIT que la dépense correspondante sera imputée au compte 654 du chapitre 65 du Budget principal de l'exercice 2015.

VOTE : Pour : 22 Unanimité Contre : 0 Abstention : 0

DELIBERATION

N° 009/02/2015

FINANCES – SUBVENTION ACCORDEE A L'ASSOCIATION PAROLES ET MUSIQUE - CONVENTION D'OBJECTIFS 2015 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association Paroles et Musique d'Ambès.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs précitée.

VOTE : Pour : 22 Unanimité Contre : 0 Abstention : 0

Mme Labarrère : il s'agit de faire une régularisation par rapport au dernier conseil pour supprimer un poste de CAE qui avait été ouvert et le remplacer par un emploi d'avenir qui correspond plus au profil recherché.

Mme Pierre : des remarques, les mêmes que la dernière fois. Ces contrats ne devraient pas avoir pour vertu de remplacer des emplois pérennes, ce qui va forcément être le cas.

M. Subrenat : pourtant, on avait fait ça pour vous faire plaisir !

Mme Pierre : c'est vrai que l'emploi d'avenir, c'est mieux que le CAE !

M. Subrenat : détrompez-vous en tous cas, elle ne prend le travail de personne, puisqu'elle vient parce que l'option sport se développe sur la commune notamment l'école multisports, et il s'agit en plus d'une personne diplômée ce qui est rare concernant les emplois d'avenir. Si on n'avait pas eu cette aide de l'Etat, on n'aurait pas créé le poste.

Mme Pierre : sauf qu'il y a un réel besoin ! Et je rappelle que de notre temps, on avait réussi à pérenniser un emploi vie scolaire à l'école maternelle, et créer un emploi d'éducateur jeune enfant qui aujourd'hui est supprimé.

M. Subrenat : à ce jour, il y a une liste d'attente à l'école multisports et il fallait donc recruter un nouvel animateur. Si on n'avait pas eu les avantages financiers de l'emploi d'avenir, on ne l'aurait probablement pas créé.

M. Muzotte : le multisports existait déjà quand vous êtes arrivés, et des animateurs qualifiés ont été mis au placard.

M. Subrenat : non, il y avait bien des activités sportives au sein du centre de loisirs mais pas d'école multisports comme nous l'avons créée. Par ailleurs, personne n'a été évincé : il y avait une animatrice Tijip avec un BEPJEPS sport qui a choisi d'elle-même de ne pas continuer avec la mairie d'Ambès. De même, la directrice de la crèche est partie pour mener sa carrière, ce que je comprends.

DELIBERATION

N° 010/02/2015 **R H – CREATION D'UN EMPLOI D'AVENIR ET SUPPRESSION D'UN CAE**

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

- DECIDE de créer 1 poste dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » dans les conditions décrites ci-dessus ;
- SUPPRIME le poste du dispositif C.A.E. par délibération 129 12 2014 votée le 15 décembre 2014 ;
- CONSTATE que les crédits sont inscrits au budget de la commune

VOTE : Pour : 17 Contre : 5 Abstention : 0

DELIBERATION

N° 011/02/2015 **URBANISME – ELABORATION DU RLPI DE BORDEAUX METROPOLE (REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL)**

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

- AUTORISE le Maire à déclarer le débat effectué.

VOTE : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

DELIBERATION

N° 012/02/2015 **CULTURE – INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL - ADHESION 2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

- AUTORISE le Maire à adhérer à l'IDDAC pour l'exercice 2015.
- CONSTATE que les crédits sont inscrits au budget primitif 2015.

VOTE : Pour : 22 Unanimité Contre : 0 Abstention : 0

Mme Roudaud : on s'est aperçu qu'il n'y avait pas d'adhésion ces dernières années, alors que pour 300 €, l'IDDAC offre un soutien et un accompagnement important pour permettre le maintien de la culture à Ambès contrairement à ce qui peut être dit parfois. M. Subrenat : avez-vous des observations ou des questions ?

DELIBERATION

N° 013/02/2015 **CULTURE – LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à détenir les licences d'entrepreneur de spectacles.

VOTE : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

DELIBERATION

N° 014/02/2015

MEDIATHEQUE – INVENTAIRE DU FONDS DE LA BIBLIOTHEQUE – SORTIE D'OUVRAGES

Par délibération n°055/06/2009 du 29 juin 2009, le Conseil Municipal a retenu les critères d'élimination des documents de la médiathèque dit « IOUPI ».

Dans ce cadre et avec cette méthode, le service de la médiathèque a réalisé un inventaire et propose de sortir les ouvrages dont la liste est jointe en annexe. Certains d'entre eux pourront être acquis par des particuliers en échange d'un don au CCAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE la sortie des ouvrages dont la liste est jointe en annexe.

VOTE : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

DELIBERATION

N° 015/02/2015

MÉDIATHÈQUE –PLAN D'ÉLIMINATION DES REVUES PÉRIODIQUES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE le déclassement des périodiques selon l'échéancier suivant :
 - Pour les quotidiens : déclassement après une conservation de 6 mois,
 - Pour les hebdomadaires : déclassement après une conservation de 6 mois,
 - Pour les mensuels : déclassement après une conservation de 12 mois,
 - Pour les semestriels : déclassement après une conservation de 18 mois.

VOTE : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Mme Piveteau : prise en compte Bafa Bafd.

M. Dodogary : une question de forme, est-ce qu'on n'est pas « limite » en mettant les noms sur un compte-rendu de conseil municipal ?

M. Voizard : non, en l'occurrence, comme on donne un avantage financier à des agents de la collectivité, il faut que le conseil municipal en prenne la décision, le maire ne peut pas le faire tout seul.

DELIBERATION

N° 016/02/2015

ENFANCE JEUNESSE – PRISE EN CHARGE DE FORMATIONS AUX BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR ET BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE de financer les formations de Bafa pour Madame Vugier et de Bafd de Monsieur Nègre et Madame Sourbé pour un montant global de 1.800 € ;
- CONSTATE que les crédits sont inscrits à l'article 6184 du budget 2015 de l'Accueil de Loisirs.

VOTE : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

M. Subrenat : Pour notre premier budget, je vous remercie d'avoir été présents, et d'avoir participé à ce conseil municipal assez particulier pour nous parce qu'il signifie la prise en main des comptes de la commune. Quelques points importants, la fiscalité n'augmente pas sur Ambès, l'investissement de la commune est conséquent, et nous ne mettrions pour l'instant que 2,7 années pour se désendetter. J'espère que le compte administratif et le compte de gestion permettront d'accentuer l'investissement. Je vous souhaite à tous une bonne soirée et je vous dis à bientôt.

M. Pierre : s'il vous plaît, hors conseil municipal, je souhaite faire une déclaration publique.

M. Subrenat : vous la ferez à l'extérieur, Monsieur Pierre, le conseil municipal est terminé, merci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.